

## RENCONTRE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE A BELGRADE

Convoquée par la Croix-Rouge yougoslave, la Rencontre internationale de la Jeunesse de la Croix-Rouge réunissait à Belgrade, du 4 au 9 septembre, 49 délégations: 40 étaient envoyées par des Sociétés nationales reconnues, et 2 par des Sociétés non encore reconnues; il y avait aussi 4 représentations de mouvements de libération ou de leur groupement de Croix-Rouge, des envoyés de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, de l'Institut Henry-Dunant et du CICR. Les débats de la réunion étaient placés sous le titre général: « Jeunesse et développement de la Croix-Rouge, contribution à la paix et au progrès dans le monde ».

Après une cérémonie inaugurale, marquée, entre autres, par une allocution du D<sup>r</sup> B. Raspopović, président de l'Assemblée des vice-présidents de la Croix-Rouge yougoslave, les participants à la Rencontre se réunirent à plusieurs reprises en séances plénières, pour entendre les rapports des délégations sur les activités respectives de leurs groupes de jeunesse dans leurs Sociétés nationales. Cela fournit la matière pour une discussion nourrie, qui occupa plus d'une journée. Un comité de rédaction rédigea ensuite un rapport final où les délégués tinrent à affirmer leur respect et leur attachement aux principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

---

## LA CROIX-ROUGE ET LES RADIOCOMMUNICATIONS

Depuis longtemps déjà, la nécessité s'était imposée au CICR de posséder son propre système de radiocommunications, devenues essentielles pour la rapidité et l'efficacité de ses interventions. En 1959, à Genève, la Conférence administrative des radiocommunications décidait de doter la Croix-Rouge d'un système radio autonome et, en 1965, à Vienne, la XX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge prenait une

résolution encourageant les radiocommunications de la Croix-Rouge en général.

Depuis la création, en 1963, de la station radio du CICR, à l'indicateur HBC-88, et l'échange des premiers messages entre le siège du CICR à Genève et sa délégation au Yémen (1963-1964), des progrès continus ont été réalisés<sup>1</sup>: le CICR est maintenant en contacts radio quotidiens avec ses diverses délégations dans le monde et, de plus, suivant son exemple, 43 Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont fondé leur propre système de radio, soit pour des communications entre elles, soit pour leur service national interne.

\*

A Genève, le CICR dispose d'une station principale pour émissions et réceptions, à Versoix, dans un endroit isolé, à la campagne, situé à environ 10 km. du siège du CICR. Cette station est reliée aux bureaux du CICR par télex et par téléphone. Une seconde station, au siège, peut servir pour des liaisons lorsque le poste principal de Versoix est trop chargé.

En outre, le CICR a maintenant un atelier pour de petites réparations et un magasin où il garde en permanence du matériel prêt à l'expédition. Ce matériel représente une valeur de près de 500 000 francs. Le CICR peut ainsi équiper sans délai une délégation qu'il faut faire partir d'urgence, ou échanger du matériel détérioré dans une de ses représentations à l'étranger. Au cours de 1976, sept stations de radio complètes et environ 200 envois de pièces de remplacement ont été expédiés de Genève à des bureaux CICR de l'extérieur.

\*

Dans le monde, le CICR possédait, à la fin de décembre 1976, dix-huit stations émettrices et réceptrices de radio, dont douze étaient en liaison directe avec Genève, les autres n'ayant le contact avec le siège du CICR que par l'intermédiaire d'une station-relais.

Les événements au Liban nécessitent un grand nombre de communications. De Genève, il y a 4 à 7 liaisons par jour avec la délégation du CICR à Beyrouth, 3 avec celle de Tripoli et 2 avec celle de Jounieh. Il y a aussi 2 liaisons journalières avec Le Caire et 3 avec Amman, qui relaie les messages destinés à Damas. Toutes ces stations avaient encore des communications entre elles. Elles peuvent également communiquer

---

<sup>1</sup> *La Revue internationale* a décrit à plusieurs reprises les développements réalisés; voir, en particulier, les livraisons de janvier 1971, mars et novembre 1972, mars 1975.

avec les stations CICR à Nicosie et à Jérusalem, qui n'ont pas de relations directes avec Genève.

Plus loin vers l'est, le CICR a une station de radio à Rawalpindi (Pakistan), qui sert de relais à celles de La Nouvelle Delhi et de Dacca; et une autre station à Vientiane, pouvant relayer des messages à Bangkok. De Vientiane également, sont transmises les dépêches destinées à la délégation du CICR à Hanoi; mais cette dernière étape se fait par télex. Bientôt peut-être, une station sera ouverte à Kuala-Lumpur, pour la délégation régionale installée en Malaisie.

En Afrique, le CICR possède trois stations, à Lusaka, à Salisbury et à Nairobi, et deux en Amérique latine, à Caracas et à Santiago du Chili. Une troisième station est prévue pour Guatemala, siège d'une délégation régionale.

Le nombre des messages radio échangés entre Genève et le terrain, pendant l'année 1976, s'est élevé à 11 871, ce qui représente un total de 768 197 mots. Dans ces nombres, ne sont pas comptées les conversations en radiotéléphonie, qui ont lieu exceptionnellement.

Le trafic des messages entre les délégations a été encore plus élevé: 23 739 messages, ce qui donne un total de 800 418 mots.

\*

Pour compléter ces quelques indications, il faut noter que le CICR fait également un large usage du télex, tout spécialement avec des délégations qui, pour des raisons techniques variées, n'ont pas de poste de radio, comme Tel-Aviv, New York, etc. De Genève, ont été envoyés de cette façon environ 6 200 messages; et les messages reçus représentent un total presque pareil.

\*

Le personnel desservant le système des radiocommunications du CICR est relativement peu nombreux. A Genève et Versoix, pour les deux stations émettrices et réceptrices, pour le magasin et l'atelier, pour le service du télex, pour les travaux de réparation et d'entretien technique, et pour toute la besogne administrative que cela entraîne, le CICR dispose de sept collaborateurs permanents, auxquels s'adjoignent des collaborateurs temporaires, qui viennent prêter main-forte, pour les permanences des samedis et dimanches, par exemple. Chaque opérateur de la radio est également un opérateur du télex, et peut aussi devenir occasionnellement un comptable ou un administrateur.

Pour des missions dans ses délégations à l'étranger, le CICR doit envoyer assez souvent des opérateurs de Suisse. Il y eut ainsi 19 départs

de Genève en 1976. Ce sont, pour la plupart, des personnes qui acceptent de laisser pendant quelques mois leur activité professionnelle pour servir le CICR. Il n'est pas rare de trouver parmi elles des radio-amateurs, dont l'occupation ordinaire est très différente de ce qu'ils feront en délégation, et qui, par pur dévouement pour une cause humanitaire et par « amour » pour la radio, seront pendant quelques mois d'excellents radio-opérateurs. Et puis, comme en mission, le travail de la radio ne prend généralement pas tout leur temps, ils deviendront aussi comptables, administrateurs, distributeurs de secours, ou même photographes.

Le service radio du CICR s'efforce aussi de recruter ses opérateurs dans les pays mêmes où les délégations travaillent. On dispose ainsi de radio-opérateurs locaux au Caire, à Jérusalem, à Rawalpindi, ou ailleurs. Pour eux, le problème du langage est souvent difficile à résoudre, et il n'est pas facile pour le CICR de recruter des opérateurs-radio sur le terrain.

Enfin, lorsque les communications avec une station sont peu fréquentes, c'est un délégué qui est chargé, l'heure venue, d'entrer en contact avec ses correspondants.

Pour tout ce personnel qui ne fait pas partie des collaborateurs permanents du CICR, on doit donner des cours de préparation, dont les matières sont variées; après les notions de base sur la Croix-Rouge et le CICR, il faut instruire les partants sur les buts de la mission dont ils feront partie, et leur indiquer comment se comporter dans les circonstances les plus diverses, peut-être même dangereuses, qu'ils pourront rencontrer au cours de leur mission. Enfin, il faut leur inculquer les règles applicables aux messages CICR. Car — est-il besoin de le dire? — sur les ondes attribuées à la Croix-Rouge par l'Union internationale des Télécommunications, on ne peut pas échanger des messages frivoles ou des conversations « pour passer le temps », on n'accepte pas des textes au contenu commercial ou politique, mais ce ne sont que des messages de Croix-Rouge, de caractère strictement humanitaire.

\*

La prochaine Conférence administrative mondiale des radiocommunications de l'UIT débutera, à Genève, le 24 septembre 1979.

Depuis la création par la Croix-Rouge de son réseau d'urgence des radiocommunications, la preuve a été faite que toute intervention importante de la Croix-Rouge doit pouvoir s'appuyer, dès le début, sur un système de télécommunications direct, rapide et indépendant.

La Recommandation N° 34, relative à l'utilisation du réseau radio-télégraphique et radiotéléphonique par les Organisations de Croix-

Rouge, de la dernière Conférence administrative de Radio en 1959, recommande, sous point 3, que la prochaine conférence examine s'il est nécessaire de développer les dispositions prises.

Aux cinq fréquences d'origine, attribuées au CICR, en 1963, par l'Administration suisse des télécommunications, ont été ajoutées cinq autres fréquences, car il devenait insuffisant de disposer d'un seul canal dans chaque bande, surtout s'il fallait les partager parfois avec des services de caractère commercial, militaire ou consulaire, etc.

Se basant sur le fait que la faible puissance de ses appareils ne crée pas d'interférences à d'autres services et sur le caractère strictement humanitaire de son réseau, la Croix-Rouge se propose de demander à la Conférence, en 1979, de lui attribuer dix fréquences qui lui soient exclusivement réservées, et de compléter la Recommandation N° 34 citée ci-dessus par une nouvelle Résolution.

Dans ce but, il serait souhaitable que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge fassent part dès maintenant de ce projet aux autorités compétentes de leur pays, en faisant valoir l'importance pour la Croix-Rouge d'un réseau radio d'urgence qui lui donne un maximum d'efficacité dans ses actions humanitaires.

---